

L'ouverture à l'international est un axe de notre projet d'établissement qui vise notamment le renforcement de la dimension européenne de l'établissement.

Celui-ci est en effet engagé, depuis de nombreuses années, dans un processus d'ouverture à l'international et d'accompagnement des élèves vers la mobilité. Il développe ainsi la coopération dans l'enseignement et la formation du secondaire :

Au niveau du lycée général et technologique : Echanges avec l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie ; option bachibac, section DNL en anglais et en espagnol.

Au niveau de la section d'enseignement professionnel : Période de formation en milieu professionnel en Irlande pour des lycéens de terminale professionnelle commerce prévue chaque année pour 4 semaines, dans le cadre de la section européenne anglais.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'établissement propose depuis de nombreuses années une formation de techniciens supérieurs en commerce international. Au cours de cette formation, les étudiants effectuent obligatoirement des stages en entreprises à l'étranger, que ce soit en Europe ou dans le reste du monde. Ils sont le principal public cible du programme Erasmus+ enseignement supérieur.

Dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur, l'établissement met donc en œuvre les actions nécessaires pour permettre la mobilité des élèves ; il s'engage ainsi dans des actions et des projets de coopération avec d'autres organisations.

Unique établissement du Beaujolais-Val-de-Saône à proposer une formation de l'enseignement supérieur dédiée au commerce international, il tisse une relation particulière avec les entreprises locales ayant une activité internationale.

A l'étranger, de nombreuses entreprises accueillent en stage nos étudiants de BTS Commerce International à référentiel commun européen ; ces actions de mobilité contribuent également à créer des liens et à renforcer la coopération entre l'enseignement supérieur et les entreprises.

Dans ce contexte d'ouverture aux relations internationales, notre établissement est bien conscient des retombées positives du bon usage des programmes Erasmus et souhaite pouvoir continuer à y participer afin de s'inscrire pleinement dans les cinq priorités de l'agenda de modernisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur :

1 - Augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs dont l'Europe a besoin

2 - Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur

3 - Relever la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale

4 - Activer le triangle de la connaissance : faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional

5 - Améliorer la gouvernance et le financement

A cet effet, en plus des mobilités étudiantes, seront développées les mobilités des personnels. De cette manière, les mobilités réalisées grâce au programme contribueront à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et à valoriser notre formation et notre diplôme commun européen.

En signant la charte ECHE 2021-2027, notre établissement confirme donc son engagement dans sa démarche d'ouverture à l'international.

Dans le cadre de la précédente charte, notre établissement a participé à l'action clé 1 (KA1) : mobilité à des fins d'éducation et de formation.

Ainsi, chaque année, sous forme de mobilités de stage sortantes (SMP), environ un tiers de l'effectif d'étudiants de première année de notre section BTS Commerce International est soutenu financièrement et contribue à créer des liens et à renforcer la coopération entre l'enseignement supérieur et des entreprises européennes grâce au programme Erasmus+.

Notre BTS Commerce International accueille une proportion de plus en plus forte d'étudiants d'origine sociale défavorisée d'une part et la mobilité de stage à l'étranger est une obligation pour tous les étudiants de la section d'autre part. En conséquence, le profil de l'établissement correspond bien aux objectifs du programme Erasmus qui recommande de rapprocher du programme ceux qui en sont le plus éloignés, de plus, le programme Erasmus+ apparaît comme un soutien indispensable à nos étudiants dans l'acquisition et la mise en pratique de compétences nécessaires à leur accès au diplôme puis à la poursuite d'étude ou à l'emploi.

Les activités de préparation, d'accompagnement et de suivi des mobilités mobilisent une équipe pédagogique.

Nous souhaitons donc pouvoir non seulement poursuivre les mobilités étudiantes mais aussi développer les mobilités des personnels de l'enseignement supérieur de l'établissement, en particulier des mobilités à des fins de formation (STT).

Il s'agira notamment de formations en milieu professionnel (entreprises) ainsi que de formations linguistiques (LVE).

En les faisant progresser dans leurs compétences techniques et/ou linguistiques, ces mobilités renforceront l'expertise des personnels et feront progresser l'établissement vers la réalisation des priorités de l'agenda de modernisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur, notamment les priorités 1, 2 et 4.

En ce qui concerne les étudiants ciblés, le référentiel de la formation au BTS Commerce International prévoit expressément et obligatoirement une mobilité de stage à l'étranger.

Les objectifs de cette mobilité sont notamment la mise en pratique des nouveaux acquis et outils de travail ainsi que des compétences professionnelles, interculturelles et linguistiques, l'acquisition ou l'amélioration de l'autonomie, de la responsabilisation et du travail au sein d'une équipe professionnelle.

L'impact attendu auprès des étudiants est le développement de compétences nécessaires et/ou utiles à la poursuite d'étude ou à l'entrée sur le marché du travail dans le secteur du commerce international mais aussi le développement d'une conscience interculturelle.

Les indicateurs retenus pour le suivi de cet impact sont :

- L'amélioration du niveau en LVE, avec comme outils l'OLS et les bulletins scolaires,
- L'augmentation de la part d'étudiants en poursuite d'études post-BTS, avec comme outil le suivi de cohorte d'un panel de participants,
- L'amélioration des compétences scolaires ou professionnelles, avec comme outils une grille d'évaluation complétée par le tuteur de l'organisme d'accueil ainsi que l'évaluation d'un rapport de stage et sa présentation devant un jury composé d'un enseignant et d'un professionnel du monde de l'entreprise,
- L'acquisition des crédits ECTS correspondant à la mobilité.

Pour les personnels, les objectifs seront de découvrir d'autres fonctionnements (entreprises ou EES), d'améliorer les compétences didactiques et/ou professionnelles et de dynamiser les équipes pédagogiques en les associant à un projet européen.

L'impact attendu est l'amélioration et/ou l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, pratiques ou notionnelles, l'ouverture culturelle et à des approches différentes et une internationalisation de l'EES de l'intérieur.

Les indicateurs retenus pour le suivi de cet impact seront :

- Un questionnaire sur le retour d'expérience,
- L'augmentation du nombre d'enseignants volontaires à la mobilité,
- L'augmentation du nombre d'enseignants formulant une demande de formation à la DNL

Les mobilités réalisées avec le soutien du programme Erasmus+ doivent permettre aux étudiants et aux personnels d'avoir des qualifications et des pratiques tout à fait compatibles avec celles rencontrées dans les différents pays avec lesquels ils sont amenés à travailler.

En ce qui concerne l'établissement, les objectifs sont de remplir sa mission de formation en préparant les étudiants aux réalités économiques internationales, développer les partenariats entreprises-EES, participer à l'insertion des EES dans le tissu économique, accompagner ses étudiants dans la réussite de leur formation et dans l'obtention d'un diplôme qualifiant et participer à la modernisation de l'enseignement supérieur.

L'impact attendu est le développement de la dimension européenne des EES.

Les indicateurs retenus pour le suivi de cet impact sont :

- L'évolution du nombre de candidats et des inscriptions à la formation,
- La pérennité des relations avec les organismes d'accueil des participants aux mobilités.